



« Pour tout connaître sur le fonctionnement et la mise en œuvre du nouveau CPF, qui remplace le droit individuel à la formation (DIF) depuis le 1er janvier 2015. »

OBJECTIFS

- ✓ Comprendre le CPF en tant que mode d'accès à la formation
- ✓ Identifier ses bénéficiaires
- ✓ Mobiliser son CPF en tant que salarié
- ✓ Comprendre les obligations de l'entreprise vis-à-vis de ce dispositif
- ✓ Reconnaître les formations éligibles
- ✓ Sécuriser les procédures de mise en œuvre du CPF
- ✓ Repérer les CPF dits opposables à l'employeur
- ✓ Trouver les financements correspondants
- ✓ Identifier les acteurs internes et externes à l'entreprise ayant un rôle en matière de CPF
- ✓ Repérer les coarticulations avec les autres dispositifs de formation

Utilisable seule ou en prérequis d'autres formations.

DURÉE

Environ 2 heures d'immersion alternant des tests et des sessions d'Ancrage Mémoirel® individualisé sur les points non maîtrisés.

MESURE DE LA PERFORMANCE

- ✓ Un test de diagnostic des connaissances initiales
- ✓ Des tests intermédiaires en fonction de la progression
- ✓ Une évaluation du niveau final et un programme de rattrapage (optionnels)

L'ANCRAGE MÉMORIEL® PAR WOONOZ

L'objectif des techniques d'Ancrage Mémoirel® est de s'appuyer sur la connaissance scientifique des mécanismes qui régissent la mémoire, pour maximiser le taux de rétention de l'information.

Mémoriser est une opération complexe qui s'appuie sur de nombreux mécanismes mobilisés de façon différente d'une personne à l'autre. En résumé, chaque personne mémorise d'une manière qui lui est propre.

Woonoz a développé la première et unique solution (primée à de nombreuses reprises) qui associe techniques d'Ancrage Mémoirel® et intelligence artificielle pour construire un parcours totalement individualisé prenant en compte ces particularités de chacun.

Le but ultime est d'assurer la mémorisation rapide, durable, voire réflexe des informations désirées au service d'un résultat de formation « testable, attestable et certifiable ».

L' ACCÈS AU CPF

- ✓ Les formations éligibles au CPF
- ✓ Le CPF et la période de professionnalisation
- ✓ Les formations éligibles au CPF et l'opposabilité
- ✓ Le CPF et la catégorisation
- ✓ Les bénéficiaires du compteur CPF
- ✓ L'accès au CPF pour les contrats en alternance
- ✓ L'acquisition des heures CPF pour les salariés à temps partiel
- ✓ L'acquisition du nombre d'heures sur le compteur CPF

LES DEMANDES ET REFUS DU CPF

- ✓ Le délai pour formuler une demande de CPF
- ✓ Le refus du CPF par l'employeur
- ✓ Les demandes formulées auprès de l'OPCA
- ✓ Le destinataire de la demande de CPF
- ✓ L'accord CPF et le hors temps de travail
- ✓ L'absence de réponse de l'employeur
- ✓ Les formations non refusables par l'employeur
- ✓ Le nombre de refus possibles par l'employeur

L' ABONDEMENT DU CPF

- ✓ Les modalités d'abondement du CPF par l'employeur
- ✓ La durée minimale pour abonder le CPF dans le cadre d'une période de professionnalisation
- ✓ Les entreprises pouvant abonder le CPF
- ✓ Les acteurs pouvant abonder le CPF
- ✓ Le CPF et le compte personnel de prévention de pénibilité
- ✓ L'abondement correctif
- ✓ L'abondement supplémentaire par accord collectif
- ✓ L'abondement en heures complémentaires

LA MISE EN OEUVRE DU CPF

- ✓ L'opposabilité du CPF
- ✓ Les droits CPF en CDD
- ✓ Le maintien de salaire pendant le temps de travail
- ✓ La consultation du CE sur le CPF
- ✓ L'utilisation des heures CPF
- ✓ La mobilisation des heures DIF
- ✓ Le cumul DIF-CPF
- ✓ Le suivi de la formation CPF par l'entreprise

LE FINANCEMENT DU CPF

- ✓ L'accord CPF
- ✓ Les acteurs de l'accord CPF
- ✓ Le refus de financement par l'OPCA
- ✓ L'absence du salarié en formation
- ✓ La rémunération du salarié
- ✓ La prise en charge des frais de formation
- ✓ Le financement pour un demandeur d'emploi
- ✓ L'allocation formation